

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec -Cne /2024-68

OBJET : Commune – Location d'un local à usage de bureau au RDC de l'Espace Lohéac

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE

Article 1 : de donner en location à Mme Angélique QUEMENER, orthophoniste, un local à usage de bureau de 25.3 m² situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis Espace du Dr Paul Lohéac 13 rue Jacques Rodallec, moyennant un loyer mensuel de 190 €, charges incluses, révisable annuellement en fonction de la variation de l'ILAT (indice des loyers des activités tertiaires), à la date anniversaire de la prise d'effet du bail sur la base de l'indice du même trimestre (l'indice de base retenu est celui du 3^{ème} trimestre 2024, paru au JO du 18/12/2024, valeur 137,12). La présente location est consentie du 01/01/2025 au 31/12/2025 inclus, renouvelable 1 fois par tacite reconduction.

Article 2 : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 20 décembre 2024

P/ Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.

la première adjointe
Catherine HENRY

Reçu en Préfecture du Morbihan le 20/12/2024

Certifié exécutoire

20/12/2024

Publié le

P/ Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.

Catherine HENRY

